



Caen, le 15 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission européenne confirme que Ports de Normandie est « Brexit ready »

Dans le cadre du Brexit, Ports de Normandie a mis en œuvre un important programme d'adaptation de ses terminaux transmanche sur les sites de Caen-Ouistreham, Cherbourg, et Dieppe. La Commission européenne vient de valider l'un des points les plus sensibles de ce dispositif : les locaux mis à la disposition des Services d'Inspection Vétérinaire Et Phytosanitaire (SIVEP).

Face au Brexit, Ports de Normandie s'est fixé un objectif aussi clair qu'ambitieux : maintenir la fluidité des trafics sur ses 3 ports, en organisant un déchargement/rechargement des navires dans les mêmes temps d'escale qu'aujourd'hui et ce, malgré les contrôles qui n'existaient pas auparavant.

L'un des points les plus délicats à résoudre concerne le contrôle des marchandises d'origine animale ou végétale, et tout particulièrement les animaux vivants. Ces opérations nécessitent, en effet, des installations lourdes, qui se réalisent à travers les « SIVEP » (Services d'Inspection Vétérinaire Et Phytosanitaire), entrepôts à température contrôlée, accessibles par des poids lourds et disposant de quais de déchargement.

Ces installations devant, initialement, être prêtes au 29 mars, Ports de Normandie et ses délégataires, la CCI Caen-Normandie pour le terminal de Caen-Ouistreham et la SAS Port de Cherbourg pour le terminal de Cherbourg, ont donc décidé d'aménager provisoirement des bâtiments existants * :

- . Les SIVEP de Ouistreham et Dieppe sont déportés à quelques km des terminaux.
- . Le SIVEP de Cherbourg est localisé dans un bâtiment du port.

Pour ces installations, un dossier d'agrément a été déposé le 15 décembre 2018 auprès de la Commission européenne qui, depuis, a demandé de nombreux compléments.

Fin mars 2019, la Commission européenne a fait savoir qu'elle émettrait un avis défavorable au SIVEP « Animaux vivants » de Dieppe estimant que sa trop grande proximité avec les installations de l'hippodrome pourrait générer un risque ponctuel de contamination. Ports de Normandie a donc immédiatement déposé un nouveau dossier, proposant d'installer le SIVEP provisoire dans le hangar d'Afrique.

La Commission européenne vient d'accorder un agrément à l'ensemble des Sivep des sites transmanche de Ports de Normandie.

« Nous avons, dans cette affaire, un double challenge à relever : faire du Brexit une vraie opportunité de développement de nos trafics transmanche et maintenir la qualité de transport des végétaux et des animaux, et en particulier celui des chevaux si identitaire de la Normandie. Pour mémoire, près de 600 chevaux passent tous les ans par les lignes Dieppe-Newhaven et Cherbourg-Poole, et environ 2 000 sur la ligne Ouistreham-Portsmouth. Ce sont des trafics essentiels à l'équilibre économique de ces lignes. Cette validation est une première étape franchie avec succès et la reconnaissance de la capacité d'adaptation des équipes de Ports de Normandie et de leurs partenaires que je tiens à saluer » a déclaré Hervé Morin, Président de Ports de Normandie et de la Région Normandie.

* Lorsque la date et les conditions exactes de mise en œuvre du Brexit seront connues et en fonction des enseignements tirés au cours des premières semaines de mise en pratique, des aménagements seront réalisés afin d'améliorer les conditions de stationnement des véhicules légers et des poids lourds, leur volume, la capacité d'évacuation des véhicules par l'augmentation du nombre de files, voire la relocalisation des SIVEP.

À PROPOS DE PORTS DE NORMANDIE

Propriétaire et gestionnaire des ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe, « Ports de Normandie » ce sont :

6 000 emplois directs et indirects (Etude INSEE 2016) / 410 M€ investis en Normandie entre 2007 et 2020 / 100 ha dédiés aux Energies Marines Renouvelables et 2 futures bases de maintenance / 2 millions de passagers transmanche par an / 7 millions de tonnes de marchandises par an / Près de 60 escales croisières par an et plus de 150 000 croisiéristes / 3 200 anneaux de plaisance, un port à sec et 33 600 nuitées / 1/3 du tonnage pêche déclaré en Normandie / Une offre de réparation navale complète

« Ports de Normandie » est le fruit d'une alliance entre la Région Normandie, les départements de la Manche, du Calvados et de Seine Maritime et les Agglomérations de Caen la Mer, Le Cotentin et Dieppe Maritime, au service du développement économique de leurs territoires. Retrouvez toutes les informations à propos de « Ports de Normandie » sur portsdenormandie.fr

Contacts presse : Marie-Agnès Gérin 06 71 90 70 87 – marie-agnes.gerin@portsdenormandie.fr ou Anne Pétri-Maillard 02 31 53 64 53 – anne.petri-maillard@portsdenormandie.fr